

**Diagnostic des sols sur les lieux  
accueillant des enfants et adolescents**

**Déploiement national**

**Ecole maternelle Pauline Kergomard  
Angoulême (Charente)**

**Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 0160156H\_RT2



# **Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents**

## **Déploiement national**

### **Ecole maternelle Pauline Kergomard Angoulême (Charente)**

### **Rapport Technique de Phase 2 (RT2)**

N° 0160156H\_RT2



	<b>Nom / Visa</b>	<b>Fonction</b>
<b>Rédacteur</b>	B. DUBEAUX	Responsable de bureau HSE
<b>Vérificateur</b>	M. BRIZIO	Responsable de bureau HSE
<b>Approbateur</b>	N. PLANEL	Responsable d'activité sites et sols pollués

## **SYNTHESE**

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2<sup>ème</sup> Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*<sup>1</sup>. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

### **Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire**

**L'école maternelle publique Pauline Kergomard** (ETS P160156H) est située 6, boulevard Pierre Camus à Angoulême (16), au nord-est du centre-ville, à environ 650 m au nord-est de la gare d'Angoulême et à 950 m à l'est du fleuve la Charente. Cette école accueille environ 80 enfants âgés de 2 à 6 ans.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a montré la contiguïté potentielle de l'école avec une ancienne imprimerie (site *BASIAS* n° POC1600372) ainsi que la proximité d'anciens hangars ferroviaires et d'une ancienne école d'artillerie et a conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments, issues des anciens sites industriels situés à proximité de l'école maternelle.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de l'absence d'activité industrielle au droit de l'établissement scolaire, et de l'absence d'activité émettrice de fumées ou de poussières à proximité.

Les réseaux d'eau potable ne traversant pas l'emprise des sites *BASIAS*, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'a pas été retenue.

### **Résultats des investigations**

Des investigations de phase 2 ont été menées sur les milieux « air du sol sous dalle » au droit du bâtiment des salles de classe et du logement de fonction.

Lors des investigations, un vide sanitaire non accessible et non identifié lors de la phase 1, a été constaté au droit du logement de fonction. Le prélèvement d'air sous dalle initialement prévu a été remplacé par un prélèvement d'air du vide sanitaire et un prélèvement d'air du sol a été réalisé pour s'affranchir d'éventuelles interférences liées à des matériaux potentiellement présents dans le vide sanitaire. Les autres prélèvements ont été réalisés conformément au programme défini à l'issue de la phase 1.

---

<sup>1</sup> *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2  
Ecole maternelle Pauline Kergomard\_ Région Poitou-Charentes \_ Département de la Charente\_ Angoulême  
Rapport technique de phase 2 (RT2) N° 0160156H\_\_RT2*

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, INVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré la présence de quelques substances volatiles dans l'air du vide sanitaire, l'air du sol et l'air sous dalle. Cependant, les concentrations mesurées sont systématiquement inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion.

**Ainsi, la qualité des sols ne pose pas de problème pour les usagers de l'établissement dans sa configuration actuelle.**

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons le classement de l'école maternelle Pauline Kergomard à Angoulême (ETS n°0160156H) en **catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème. »**

**Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».**